Engagement et comportement des étudiant.e.s ainé.e.s (dits « expert.e.s ») lors des événements organisés par la Commission Estudiantine de Formation de l'AEML

Ce document décrit spécifiquement les interactions entre étudiant.e.s ainé.e.s et plus jeunes dans le cadre des événements de la CEF. Cependant ces points sont également valables pour celles qu'iel a avec toute autre personne.
Dans le cadre de ses missions, l'étudiant.e expert.e s'engage à respecter les principes suivants, indispensables au bon fonctionnement des événements de la CEF et à la sécurité des étudiant.e.s encadré.e.s:

a. Respect du rôle d'expert.e

L'expert.e est avant tout un transmetteur de savoir, dans un cadre pédagogique bienveillant. Iel s'engage à adopter une posture professionnelle, et à maintenir une distance appropriée avec tous les élèves qu'iel encadre. La hiérarchie inhérente à la relation expert.e-élève proscrit toute relation affective ou intime pendant la durée de la mission.

b. Respect d'autrui

L'expert.e s'engage à faire preuve de respect et de professionnalisme en toute circonstance, quels que soient le genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les croyances ou les opinions des autres étudiant.e.s. Tout comportement discriminatoire, humiliant, moqueur, indigne ou méprisant est proscrit. Bien que l'ambiance soit supposée être décontractée, cela ne permet en aucun cas d'utiliser l'humour comme excuse pour des comportements inadaptés ou inadéquats.

c. Prévention et interdiction du harcèlement

Tout propos ou geste à connotation sexuelle, même suggéré, est interdit. L'expert.e s'abstient de tout comportement ou remarque ambiguë, déplacée ou insidieuse, notamment:

• Allusions ou actes à caractère sexuel, commentaires sur le physique ou sur les vêtements,
• Blagues sexistes, "drague" ou invitations non sollicitées,
• Contacts physiques non justifiés,
• Insistance ou pression dans les échanges,
• Intimidations et toutes formes de harcèlement moral.

Le harcèlement sexuel notamment, peut être constitué même en l'absence de contrainte physique puisque c'est la nature du comportement, ou sa répétition, qui compte.

d. Éthique, responsabilité et exemplarité

L'étudiant.e expert.e incarne les valeurs de la CEF : pédagogie, bienveillance, humilité et inclusion. De plus, dans le cadre de ses missions, iel veille aussi à protéger les étudiant.e.s d'agissements inadéquats de la part des autres. Ainsi en cas de doute, iel s'engage à solliciter les responsables de la CEF, à signaler tout comportement suspect, et à coopérer pleinement en cas d'enquête.

e. Poursuites disciplinaires ou légales

Tout comportement contraire à l'un des points mentionnés ci-dessus, même perçu comme anodin, sera pris au sérieux par la CEF puis traité avec rigueur. La CEF coopérera dans les potentielles démarches disciplinaires ou légales conséquentes, si cela est nécessaire et selon la gravité des faits.